

Durée : 2h00

Longueur : 6,5 km

Balisage : bleu

▼ 661 m ▲ 892 m

Dénivelé : + 280 m

Assez facile

Cet itinéraire permet d'évoluer autour du château de Pesteils (XIII<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle) lequel a notamment servi de décor au film « L'Éternel retour » avec Jean Marais.



Avec son donjon de 40 mètres, il domine fièrement la vallée de la Cère et le village de Polminhac.

Dans le bourg, le ruisseau des Costes a permis, au début du XX<sup>e</sup> siècle, le développement d'une micro industrie liée au ruissage du chanvre. L'usine de tissage se situait à l'emplacement actuel de la boulangerie. Les fagots de chanvre étaient mis à tremper dans l'eau du ruisseau pendant plusieurs semaines afin de dégrader les fibres de la plante pour en extraire la partie qui donnait le fil de chanvre particulièrement utilisé pour les draps.

Pendant la guerre de 14, l'usine assura la teinture des draps, pour les uniformes des soldats français.

En outre, dans la rue Kairie qui longe le ruisseau, trois anciens moulins étaient installés lesquels produisaient huiles et farines...

**Traversée de propriétés chiens interdits même tenus en laisse.**



**Topo-guide de référence :**  
Volcans et Vallées en Carladès  
Office de Tourisme du Carladès  
[www.carlades.fr](http://www.carlades.fr)

**Création et entretien du circuit :**  
Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès  
[www.carlades.com](http://www.carlades.com)

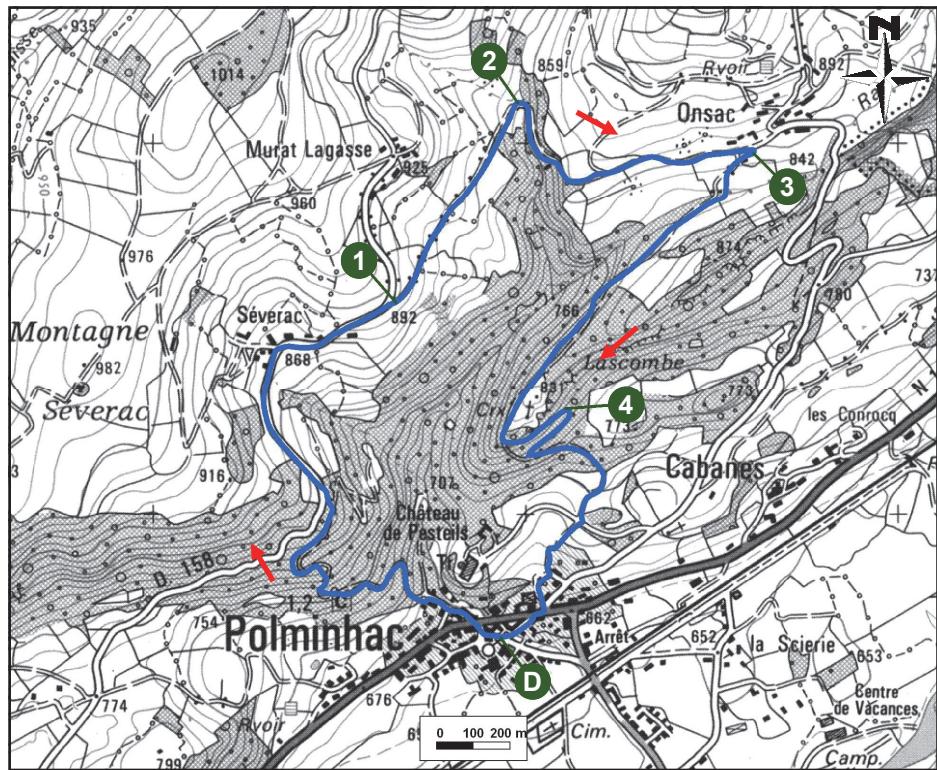
Crédit photo CD15-BBT

**Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :**  
[www.rando.cantal.fr](http://www.rando.cantal.fr)

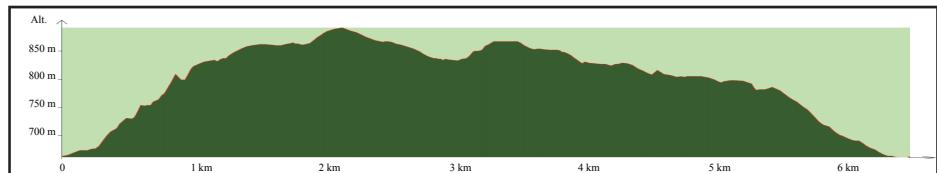
Fiche Rando PDIPR 15  
Edition 2018 - Tous droits réservés

## Autour du Donjon

POLMINHAC



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



**D** Le départ se situe au syndicat d'initiative à côté de l'église. Traverser la N122 et prendre la rue Kairie. Après la dernière maison, prendre à gauche et monter une forte pente à travers bois. Le sentier débouche sur la RD158. Prendre à droite jusqu'au hameau de Séverac. Le traverser en suivant la route sur 300 m.



**1** A la patte d'oie, emprunter le chemin de droite qui descend vers le ruisseau des Costes.

ret. Déboucher dans le bourg, rue du Château, puis emprunter la N122 à droite pour revenir au point de départ.

**2** Traverser le ruisseau pour remonter jusqu'à Onzac.

**3** Aux premières maisons, descendre à droite en passant entre l'ancien et le nouveau bâtiment agricole. On s'engage alors sur un chemin pierreux qui s'enfonce dans le bois.

**4** Descendre à travers bois pour retrouver la petite route bordée de sapins qui mène à l'entrée du château de Pesteils. La traverser puis oblier à droite pour emprunter le chemin derrière le mu-

**INFO** +  
Après cette balade offrez-vous la visite du château de Pesteils.  
Renseignements :

Office de Tourisme du Carladès  
[www.carlades.fr](http://www.carlades.fr)

Château de Pesteils  
[www.chateau-pesteils-cantal.com](http://www.chateau-pesteils-cantal.com)

La voie d'Auvergne du chemin de Saint-Jacques vers Compostelle :

Polminhac est une étape de la Voie d'Auvergne pour aller vers Saint-Jacques de Compostelle.

Cette voie d'approche, filleule de la voie du Puy, relie Clermont-Ferrand à Cahors via Aurillac.

<http://arverna-compostelle.fr>

*Quelques rappels:*

*Le balisage des itinéraires de petite randonnée :*

*Il est matérialisé à la peinture.*

*un trait indique la continuité du tracé,*

*Tourner à droite,*

*Tourner à gauche,*

*X une croix, c'est la mauvaise direction.*

*Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu*

*Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune*

*Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert*

*Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.*



*Le dénivelé positif:*

*C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.*

*En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.*

## Pour une randonnée sans souci



**Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.**

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

**La météo dans le Cantal:**

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
Tel : 08 99 71 02 15

**Numéros d'urgence:**

15 S.A.M.U  
17 police  
18 pompiers  
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.